



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Schneidölschaum Solis Ambo N4G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols techniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 - 8 39 - 0, Fax +49 (0) 22 04 - 8 39 - 60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Stefan Spiegel
Téléphone +49 (0) 22 04 - 8 39 - 77
Fax +49 (0) 22 04 - 8 39 - 60
E-mail (personne compétente):
s.spiegel@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0) 7 61 - 1 92 40
INERIS DRc/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8 2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Aérosol 1	H222, H229	
Eye Irrit. 2	H319	

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés physiques

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bei extensivem Gebrauch können sich brennbare / entzündbare Dampf- Luftgemische bilden.



Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
107-41-5	203-489-0	2-méthyl-2,4-pentanediol	1 <= 2,5	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315
111-46-6	203-872-2	diéthylène glycol	1 <= 2,5	Acute Tox. 4, H302
115-10-6	204-065-8	oxyde de diméthyle	10 < 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique ... %	1 <= 2,5	Skin Corr. 1B, H314
57635-48-0		Alkylpolyglykoethercarbonsaeure	2,5 < 2,9	Eye Irrit. 2, H319

Remarques complémentaires

Huile de base hautement raffinée (extrait IP 346 DMSO <3%).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Mettre les personnes en sûreté.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser évaporer.
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

Ne pas vaporiser contre les flammes ou les corps incandescents.

Le conteneur est sous pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

15 - 35 °C

Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois.

**Classe de
stockage (RFA)** 2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
115-10-6	oxyde de diméthyle	8 heures	1920	1000	
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

Remarques complémentaires

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.



8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Informations sur le matériau des gants: NBR (caoutchouc nitrile), Epaisseur:> 0,4 mm, Temps de rupture (temps maximal de port):> 480 min.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
Aérosol	jaune clair	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	7 - 8				
début d'ébullition	-24 °C				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune donnée disponible				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	235 °C				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	2,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	18,6 Vol-%				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	3500 - 5000 hPa	20 °C			
Densité relative	0,965 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité					non applicable
Viscosité					non applicable
Propriétés comburantes Aucune information disponible.					
Propriétés explosives Aucune information disponible.					
9.2. Autres informations Aucune information disponible.					

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.
stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'un éclatement du récipient.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles
Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Agent oxydant



10.6. Produits de décomposition dangereux
Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	3700 mg/kg	rat		CAS-Nr. 107-41-5
DL50 aiguë par contact avec la peau	11890 mg/kg	lapin		CAS-Nr. 111-46-6
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
Sensibilisation de la peau	Aucune donnée disponible			
Sensibilisation des voies respiratoires	aucune			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité subaiguë				Aucune information disponible.
Toxicité subchronique				Aucune information disponible.
Toxicité chronique				Aucune information disponible.
Mutagène				Aucune donnée disponible
Tératogène				Aucune donnée disponible
Cancérigène				Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Constataions empiriques
Aucune information disponible.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Aucune donnée disponible			
Biodégradabilité	Aucune donnée disponible			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

Remarques générales

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

Nocif pour les poissons et les bactéries.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
15 01 04	emballages métalliques
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

Produit de nettoyage recommandé

eau



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Druckgaspackungen, entzündbar	Aerosols, flammable	Aerosols, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage	n.a.	n.a.	n.a.
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 17,3 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Classe de danger pour l'eau 2 AwSV
clairement dangereux pour l'eau

Instructions techniques (air)

Classe I Ziffer 5.2.5 Anteil 10 - 25 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.